

AVIS DES SOCIETES

FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARAB TUNISIAN LEASE - ATL-

Siège social : ENNOUR BUILDING, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène- Tunis

L'ARAB TUNISIAN LEASE publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes. M. Chiheb GHANMI et M. Mohamed Neji HERGLI.

BILAN AU 30 JUIN 2017 (Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2017	2016	décembre 2016
A C T I F				
Liquidités et équivalents de liquidités	6	21 908 068	5 435 469	11 491 357
Placements à court terme		-	-	-
Créances issues d'opérations de leasing	7	540 833 842	483 468 396	496 698 324
Placements à long terme	8	15 432 849	13 122 212	14 180 056
Valeurs immobilisées				
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	9	6 469	9 505	9 060
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	10	5 055 419	4 697 474	4 861 169
Autres actifs	11	10 753 379	8 869 443	5 269 482
<i>Total de l'actif</i>		<u><u>593 990 027</u></u>	<u><u>515 602 500</u></u>	<u><u>532 509 448</u></u>
P A S S I F				
Concours bancaires et dettes rattachées	12	1 695	1 726 195	-
Emprunts et dettes rattachées	13	462 939 796	395 601 645	413 755 762
Dettes envers la clientèle	14	10 759 776	7 853 202	3 213 978
Fournisseurs et comptes rattachés	15	43 207 635	35 960 889	34 922 441
Autres passifs	16	3 582 564	3 089 340	4 170 849
<i>Total du passif</i>		<u><u>520 491 465</u></u>	<u><u>444 231 270</u></u>	<u><u>456 063 030</u></u>
C A P I T A U X P R O P R E S				
Capital		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		45 159 756	41 552 656	41 552 656
Résultats reportés		286 662	1 884 533	1 884 533
Résultat net de la période		3 052 143	2 934 041	8 009 229
<i>Total des capitaux propres</i>	17	<u><u>73 498 562</u></u>	<u><u>71 371 230</u></u>	<u><u>76 446 418</u></u>
<i>Total passif et capitaux propres</i>		<u><u>593 990 027</u></u>	<u><u>515 602 500</u></u>	<u><u>532 509 448</u></u>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 30 JUIN 2017**

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2017	2016	décembre 2016
1. PASSIFS EVENTUELS		-	-	-
<i>Total en DT</i>		-	-	-
2. ENGAGEMENTS DONNES				
- Accords de financement prêt à mettre en force		12 806 272	12 654 357	14 342 969
- Autres Engagements donnés	44.1	20 113 768	22 770 952	21 461 734
- Traités de garantie sur crédit CITIBANK		-	27 000 000	30 000 000
<i>Total en DT</i>		32 920 040	62 425 309	65 804 703
3. ENGAGEMENTS RECUS				
- Hypothèques reçues		10 241 507	14 750 431	20 138 897
- Garanties reçues d'établissements bancaires	44.2	20 113 768	22 770 952	21 461 734
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	7.1	95 460 123	81 623 280	87 493 247
<i>Total en DT</i>		125 815 397	119 144 663	129 093 878
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES				
- Emprunts obtenus non encore encaissés		-	31 698 450	31 599 700
- Crédits consentis non encore versés		23 689 384	16 482 398	19 622 989
- Opérations de portage	8.1	217 244	217 244	217 244
<i>Total en DT</i>		23 906 628	48 398 092	51 439 933

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2017	2016	décembre 2016
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		26 040 507	23 467 823	49 089 737
Autres produits sur opérations de leasing		1 050 689	790 309	1 664 558
Total des produits de leasing	18	27 091 196	24 258 133	50 754 294
Charges financières nettes	19	(14 871 816)	(12 905 001)	(26 896 562)
Produits des placements	20	258 853	353 489	482 381
<i>PRODUIT NET DE LEASING</i>		12 478 233	11 706 620	24 340 113
Autres produits d'exploitation	21	284 229	173 098	300 406
Charges de personnel	22	(3 186 709)	(2 492 897)	(5 295 612)
Autres charges d'exploitation	23	(1 577 067)	(1 500 270)	(2 995 155)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	24	(293 225)	(199 777)	(470 544)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</i>		7 705 461	7 686 774	15 879 208
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	25	(3 330 433)	(3 075 982)	(2 585 288)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	197 273	(288 397)	(1 218 208)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i>		4 572 301	4 322 395	12 075 712
Autres gains ordinaires		107 563	192 683	349 369
Autres pertes ordinaires		(5 831)	(21 907)	(22 995)
<i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</i>		4 674 033	4 493 171	12 402 086
Impôt sur les bénéfices	27	(1 621 889)	(1 559 130)	(3 370 588) *
<i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</i>		3 052 143	2 934 041	9 031 498
Eléments extraordinaires	5	-	-	(1 022 269) *
<i>RESULTAT NET DE LA PERIODE</i>		3 052 143	2 934 041	8 009 229
Résultat par action	17	0,122	0,117	0,320

(*) Données retraitées (Cf. note 5)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2 017	2 016	décembre 2 016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Encaissements provenant des clients de leasing		163 545 867	142 198 719	294 284 594
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(167 819 472)	(155 766 135)	(294 380 479)
Encaissements autres que leasing	28	312 001	75 103	141 339
Décaissements autres que leasing		(2 466 369)	(3 053 739)	(4 553 350)
Décaissements au personnel		(1 620 607)	(1 480 084)	(2 756 021)
Impôts et taxes payés (autres que l'IS)		(5 009 291)	(3 169 037)	(6 448 690)
Intérêts perçus	29	123 956	110 917	176 704
Intérêts payés	30	(17 090 524)	(12 876 228)	(23 817 101)
Impôts sur le résultat payés	31	(759 899)	(1 857 043)	(4 244 949)
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		(30 784 339)	(35 817 528)	(41 597 953)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Dividendes reçus sur placements à long terme	32	4 724	79 192	249 192
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	33	132 679	221 274	275 123
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	34	(2 000 000)	-	(2 000 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	35	859 200	1 460 100	1 534 900
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	36	(513 576)	(326 891)	(844 181)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	37	130 288	160 706	282 778
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>		(1 386 685)	1 594 381	(502 188)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes versés	38	(5 999 947)	(5 499 943)	(5 499 943)
Encaissements provenant des emprunts	39	135 043 285	51 354 010	89 244 010
Remboursement des emprunts	40	(86 457 297)	(33 339 546)	(55 570 469)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		42 586 040	12 514 520	28 173 597
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		10 415 016	(21 708 627)	(13 926 544)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		11 491 357	25 417 901	25 417 901
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	41	21 906 373	3 709 274	11 491 357

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 30 juin 2017, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	4,66%
SEFINA SICAF	936 900	936 900	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
KAMOUN HABIB	466 819	466 819	1,87%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,66%
FCP OPTIMA	400 000	400 000	1,60%
FCP SECURITE	300 000	300 000	1,20%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 491 520	6 491 520	25,97%
Total Général	25 000 000	25 000 000	100,00%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1^{er} janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1^{er} janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers semestriels, au 30 juin 2017, ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – *Avantages au personnel.*
- IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères.*
- IAS 33 – *Résultat par action.*
- IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.*

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers intermédiaires en conformité avec la norme NCT 19, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires au 30 juin 2017, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin du premier semestre de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).

Par souci de prudence, la société n'a pas révisé au 30 juin 2017 la provision collective, à base de portefeuille estimée, au 31 décembre 2016, à 3.080.521 DT.

- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

Concernant la charge courante d'impôt sur les bénéfices, constatée dans les comptes intermédiaires, celle-ci est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt de la période, le taux d'imposition moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

(d) Saisonnalité

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Au 30 juin 2017, les états financiers intermédiaires ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers intermédiaires de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées en 2011, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements de l'époque, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêté des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides

sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont,

initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, des dites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 -*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;

- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a)** Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b)** Les passifs éventuels qui résultent :
 - Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
 - Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a)** Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b)** Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c)** Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note 4. Faits marquants de la période :

Le premier semestre clos le 30 juin 2017, a été marqué par les faits suivants :

4-1. L'augmentation des mises en force de 20,76% et ce en passant de 158,8 MDT au cours du premier semestre de l'année 2016 à 191,4 MDT au cours du premier semestre de l'année 2017.

4-2. L'augmentation du produit net de leasing de 6,59% en passant de 11.706.620 DT au cours du premier semestre de l'année 2016 à 12.478.233 DT au cours du premier semestre de l'année 2017. Par rapport au premier semestre de l'année 2016, les produits de leasing réalisés au cours du premier semestre de l'année 2017 ont augmenté de 11,68% et les charges financières nettes encourues au cours de la même période ont augmenté de 15,24%.

4-3. L'augmentation du résultat net de la période de 4,03% en passant de 2.934.041 DT, au 30 juin 2016, à 3.052.143 DT au 30 juin 2017.

Note 5. Changement de présentation de la Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle :

La Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, figurait au niveau de l'état de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 parmi les composantes de la rubrique "Impôt sur les bénéfiques" pour 1.022.269 DT. A des fins de comparabilité sectorielle, ladite CCE a été présentée, dans l'état de résultat intermédiaire de la période de six mois close le 30 juin 2017, parmi les "éléments extraordinaires" au niveau de la colonne dédiée aux données comparatives de l'exercice 2016.

Note 6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 21.908.068 DT au 30 juin 2017 contre 5.435.469 DT, au 30 juin 2016, se détaillant ainsi :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre 2016
+ Avoirs en Banques	21 885 684	5 362 525	11 464 081
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	285	5 011	68
+ Avoirs en Caisses	17 179	67 933	22 177
+ Placements en OPCVM de distribution obligatoire	4 920	-	5 031
Total	21 908 068	5 435 469	11 491 357

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 30 juin 2017, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 540.833.842 DT contre un solde net de 483.468.396 DT au 30 juin 2016.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		Au 30 juin		Au 31
		2017	2016	décembre 2016
<i>Créances sur contrats mis en force</i>		556 097 786	499 429 585	524 025 748
+ Encours financiers	7.1	519 554 353	465 047 132	491 575 501
+ Impayés		38 120 695	35 278 239	34 153 848
+ Créances- assurance matériel en leasing		108 561	111 070	110 344
+ Créances- factures à établir		1 024 844	1 248 099	707 335
+ Valeurs à l'encaissement		1 083	132 921	33 426
- Intérêts échus différés		(2 711 749)	(2 387 876)	(2 554 706)
<i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i>		20 702 898	16 262 355	4 210 024
Total brut des créances leasing	7.2	576 800 684	515 691 940	528 235 772
<i>A déduire couverture</i>				
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(28 578 054)	(25 840 055)	(25 339 637)

Provisions collectives	7.2	(3 080 521)	(3 080 521)	(3 080 521)
Produits réservés	7.2	(4 308 267)	(3 302 967)	(3 117 290)
Total net des créances leasing		540 833 842	483 468 396	496 698 324

7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 juin 2017 la somme de 519.554.353 DT contre 465.047.132 DT au 30 juin 2016 et 491.575.501 DT au 31 décembre 2016.

Par rapport au 31 décembre 2016, les encours financiers ont enregistré, au 30 juin 2017, un accroissement net de 27.978.852 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2016	1 294 753 046	803 177 545	491 575 501
Capital amorti des anciens contrats		91 215 060	(91 215 060)
Ajouts de la période	142 192 676	12 454 735	129 737 941
Investissements (Nouveaux contrats)	136 992 135	12 105 055	124 887 080
Relocations	5 200 541	349 680	4 850 861
Retraits de la période	(89 501 988)	(78 957 959)	(10 544 030)
Cessions à la valeur résiduelle	(60 408 632)	(60 407 981)	(651)
Cessions anticipées	(14 300 114)	(10 250 657)	(4 049 457)
Cessions anticipées nouveaux contrats	(51 587)	(22 116)	(29 472)
Transferts (cessions)	(7 271 910)	(4 446 024)	(2 825 886)
Relocations	(7 469 745)	(3 831 180)	(3 638 565)
Soldes au 30 juin 2017	1 347 443 734	827 889 381	519 554 353

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2016
	2017	2016	
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	606 953 046	537 737 902	575 020 817
à recevoir dans moins d'1 an	211 167 975	191 104 793	198 944 240
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	379 922 916	336 882 693	360 631 942
à recevoir dans plus de 5 ans	15 862 156	9 750 417	15 444 634
- Produits financiers non acquis	(95 460 123)	(81 623 280)	(87 493 247)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	511 492 924	456 114 623	487 527 570
à recevoir dans moins d'1 an	169 768 657	154 097 782	159 021 081
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	327 789 749	293 288 922	315 085 399
à recevoir dans plus de 5 ans	13 934 518	8 727 919	13 421 090
Valeurs résiduelles (2)	1 525 993	988 184	1 539 791
Contrats suspendus en contentieux (3)	6 535 436	7 944 325	2 508 141
Total général (1)+(2)+(3)	519 554 353	465 047 132	491 575 501

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2016
	2017	2016	
Bâtiment et travaux publics	94 465 520	89 054 892	92 324 993
Industrie	68 084 356	61 945 030	71 193 833
Tourisme	8 083 030	8 302 914	8 916 111
Commerces et services	295 195 956	258 199 542	269 016 763
Agriculture	53 725 490	47 544 753	50 123 800
Total	519 554 353	465 047 132	491 575 501

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2016
	2017	2016	
Equipements	54 980 889	48 660 971	49 603 341
Matériel roulant	404 334 087	359 842 085	379 614 293
Matériel spécifique	25 728 833	27 654 621	28 357 085
<i>Sous Total</i>	<i>485 043 809</i>	<i>436 157 677</i>	<i>457 574 719</i>
Immobilier	34 510 543	28 889 455	34 000 782
Total	519 554 353	465 047 132	491 575 501

7.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	423 214 183	66 416 289	12 942 665	8 897 058	8 084 158	519 554 353	34 510 543
Impayés	2 520 834	7 823 824	3 127 527	3 628 243	21 020 267	38 120 695	2 008 523
Créances- assurance matériel en leasing	103 874	351	1 533	-	2 803	108 561	-
Créances- factures à établir	783 069	229 343	-	12 004	427	1 024 844	24 626
Valeurs à l'encaissement	610	-	-	-	473	1 083	-
Intérêts échus différés	(2 168 009)	(390 479)	(86 260)	(50 803)	(16 197)	(2 711 749)	(165 504)
Contrats en instance de mise en force	20 321 347	381 551	-	-	-	20 702 898	890 830
CREANCES LEASING	444 775 907	74 460 879	15 985 464	12 486 501	29 091 932	576 800 684	37 269 019
Avances reçues (*)	(10 648 565)	-	-	-	(111 211)	(10 759 776)	(324 893)
ENCOURS GLOBAL (**)	434 127 342	74 460 879	15 985 464	12 486 501	28 980 721	566 040 908	36 944 126
ENGAGEMENTS HORS BILAN	36 332 295	163 360	-	-	-	36 495 656	411 204
TOTAL ENGAGEMENTS	470 459 638	74 624 239	15 985 464	12 486 501	28 980 721	602 536 564	37 355 330
Produits réservés	-	-	(703 543)	(867 001)	(2 737 723)	(4 308 267)	(549 255)
Provisions à base individuelle	-	-	(586 243)	(2 748 412)	(25 056 698)	(28 391 353)	(2 240 654)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(186 701)	(186 701)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(1 289 786)	(3 615 413)	(27 981 121)	(32 886 321)	(2 789 909)
Provisions à base collective	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
ENGAGEMENTS NETS	467 985 342	74 018 014	14 695 678	8 871 088	999 600	566 569 722	-
Ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4) (1)			2,82%	2,21%	5,12%		
			10,15%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés (2)			8,07%	28,95%	96,55%		
			57,24%				

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle).

(**) Base de calcul du ratio des actifs bilantiels non performants.

(1) Le ratio des actifs non performants s'établit au 30 Juin 2017 à 10,15% contre 8,82% au 30 juin 2016 et 7,38% au 31 Décembre 2016.

(2) Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et les agios réservés s'établit au 30 Juin 2017 à 57,24% contre 65,10% au 30 juin 2016 et 73,44% au 31 Décembre 2016.

Note 8. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 30 juin 2017, à 15.432.849 DT contre 13.122.212 DT au 30 juin 2016. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 30 juin		Au 31
		2017	2016	décembre 2 016
<i>Portefeuille investissement (1)</i>	8.1	19 093 081	16 027 081	17 952 282
Participations directes		8 283 862	4 283 862	6 283 862
Participations en portage		217 244	217 244	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	(*)	10 511 976	11 425 976	11 351 176
Obligations (Emprunt National 2014)		80 000	100 000	100 000
<i>Créances rattachées (2)</i>		215 178	238 004	300 458
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	(*)	123 699	146 474	205 879
Intérêts courus sur obligations		135	185	3 235
Total brut (1) + (2)		19 308 260	16 265 085	18 252 740
<i>A déduire couverture</i>				
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(238 711)	(240 964)	(233 266)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(217 244)	(217 244)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(3 328 111)	(2 593 321)	(3 530 829)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)	(91 344)
Total net		15 432 849	13 122 213	14 180 056

8.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 30 juin 2017, à 15.309.015 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					8 283 862	(238 711)	8 045 150
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(45 613)	120 442
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	-	1 143 756
- PHENICIA SEED FUND	500	848	848,101	5,04%	424 051	(141 730)	282 321
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000	8,88%	500 000	(1 368)	498 632
- SENED SICAR	-	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	10	3,75%	300 000	-	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10	6,71%	1 000 000	-	1 000 000
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100	9,15%	1 000 000	-	1 000 000
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100	5,23%	2 000 000	-	2 000 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4,090	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)					10 511 976	(3 328 111)	7 183 865
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	133 200	-	133 200
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	2 000 000	(250 000)	1 750 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	319 370	-	319 370
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	460 000	(303 750)	156 250
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	1 500 006	(1 016 037)	483 969
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	3 021 900	(1 488 915)	1 532 985
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 077 500	(269 409)	2 808 091
OBLIGATIONS :					80 000	-	80 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	80 000	-	80 000
TOTAL EN DT					19 093 082	(3 784 067)	15 309 015

(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 30 juin 2017, la somme de 10.637.782 DT et se présentent comme suit :

	SICAR INVEST		ATD SICAR					Total au 30/06/2017
	Année de libération: FG 2 2008	FG 3 2012	FG 2 2007	FG 3 2008	FG 4 2009	FG 5 2010	FG 6 2011	
Emplois sur fonds à capital risque								
<i>Participations en rétrocession</i>	24 410	1 900 000	319 370	460 000	500 000	3 021 900	3 077 500	9 303 180
<i>Autres participations ciblées</i>	-	-	-	-	1 000 006	-	-	1 000 006
<i>Placements</i>	191 872	130 896	-	976	-	-	2 063	325 807
<i>Débiteurs divers</i>	7 500	-	-	-	-	-	-	7 500
<i>Disponibilités en Banques</i>	423	535	-	122	-	31	177	1 289
Total des emplois	224 206	2 031 431	319 370	461 098	1 500 006	3 021 931	3 079 740	10 637 782
Ressources des fonds à capital risque								
<i>Dotations remboursables</i>	133 200	2 000 000	319 370	460 000	1 500 006	3 021 900	3 077 500	10 511 976 (a)
<i>Excédents antérieurs en instance de virement</i>	73 245	110	-	-	(154)	-	-	73 201 (b)
Excédent de la période	15 902	31 321	(6)	1 098	(89)	31	2 240	50 499 (c)
<i>Créditeurs divers</i>	1 858	-	-	-	-	-	-	1 858
<i>Découverts bancaires</i>	-	-	6	-	242	-	-	248
Total des ressources	224 206	2 031 431	319 370	461 098	1 500 006	3 021 931	3 079 740	10 637 782

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 30 juin 2017 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	8 103	26 000	-	-	-	-	-	34 103
+ Produits nets des placements	7 801	5 376	-	1 098	-	47	2 257	16 579
+ Dividendes	7 801	5 376	-	38	-	-	79	13 329
+ Intérêts	-	-	-	-	-	-	35	3 285
+ Plus-values de cession	-	-	-	1 060	-	47	2 143	3 250
- Services bancaires & assimilés	(1)	(54)	(6)	-	(89)	(16)	(17)	(183)
Excédent de la période	15 902	31 321	(6)	1 098	(89)	31	2 240	50 499

Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 30 juin 2017, une valeur nette comptable de 6.469 DT contre 9.505 DT au 30 juin 2016. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents, au cours du premier semestre de l'exercice 2017, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions/ Retraits	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions/ Retraits	Fin de période	
Logiciels	33,3%	230 268	-	-	230 268	221 208	2 590	-	223 799	6 469
TOTAUX		230 268	-	-	230 268	221 208	2 590	-	223 799	6 469

Note 10. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise, au 30 juin 2017, une valeur nette comptable de 5.055.419 DT contre 4.697.474 DT au 30 juin 2016. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, au cours du premier semestre de l'exercice 2017, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions/ Retraits	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions/ Retraits	Fin de période	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	-	-	4 315 806	1231 216	46 876	-	1278 092	3037 714
Matériel de transport (*)	20,0%	1 406 827	432 514	233 450	1 605 891	572 748	147 756	198 910	521 595	1084 296
Equipements de bureau	10,0%	529 743	12 195	-	541 938	375 049	11 868	-	386 917	155 021
Matériel informatique	33,3%	670 918	57 254	750	727 422	514 409	43 243	750	556 902	170 519
Installations générales	10,0%	1 160 383	46 644	-	1 207 027	572 517	40 891	-	613 408	593 619
Immobilisations en cours	-	29 181	12 861	42 042	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		8 127 109	561 467	276 242	8 412 334	3 265 940	290 634	199 660	3 356 915	5 055 419

(*) Parmi les éléments de la rubrique "Matériel de transport" figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaille, comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre 2016
+ Valeur Brute	556 655	556 655	556 655
- Amortissements antérieurs	(95 934)	(3 698)	(3 698)
- Amortissements de la période	(55 208)	(36 267)	(92 236)
= Valeur Nette comptable	405 513	516 690	460 721

Note 11. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2017 la somme de 10.753.379 DT contre 8.869.443 DT au 30 juin 2016 et se détaille comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre 2016
Instrument de couverture	4 053 277	1 203 475	1 037 546
Prêts et avances au personnel	995 769	1 099 473	1 075 697
- Échéances à plus d'un an sur prêts	738 902	838 102	816 667
- Échéances à moins d'un an sur prêts	256 867	261 371	259 029
- Avances et acomptes	4 426	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	37 898	37 898	37 898
- Créances immobilisées	45 522	45 522	45 522
- Moins : provisions	(7 624)	(7 624)	(7 624)
Charges reportées	1 793 879	1 827 468	1 712 297
- Frais d'émission des emprunts	11.1 1 793 879	1 827 468	1 712 297
Etat, impôts et taxes (actif) :	3 324 159	4 095 260	863 565
- Report d'impôt sur les sociétés	16.1 -	-	247 559
- Report de TVA	3 304 912	4 059 808	614 769
- Avance TFP	4 452	8 838	-
- Retenues à la source	11.2 78 602	78 205	65 044
- Moins : provisions	11.2 (63 807)	(51 591)	(63 807)
Autres débiteurs :	202 698	153 221	177 060
- Avance aux fournisseurs	177 060	6 953	177 060
- Fonds de péréquation des changes	25 638	146 268	-
- Autres débiteurs divers	78 157	57 553	55 061
- Moins : provisions	(78 157)	(57 553)	(55 061)
Comptes de régularisation actif :	345 699	452 649	365 419
- Produits à recevoir	214 271	231 846	118 686
- Charges constatées d'avance	115 117	220 803	246 733
Total	10 753 379	8 869 443	5 269 482

11.1. Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus [Cf. Note 3 (c-5)]. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 30 juin 2017, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
	Début de période	Additions	Régul.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régul.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	-	-	121 625	114 710	2 997	-	117 706	3 919
Frais d'émission des obligations ATL 2010/2	203 423	-	-	203 423	195 380	3 809	-	199 189	4 234
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	-	-	185 457	160 588	8 224	-	168 812	16 645
Frais d'émission des obligations ATL 2012/1	175 503	-	(175 503)	-	170 662	4 840	(175 503)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	-	-	175 390	124 698	12 569	-	137 267	38 123
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	-	-	226 037	140 864	16 838	-	157 702	68 335
Frais d'émission des obligations ATL 2014/1	221 975	-	-	221 975	168 336	17 758	-	186 094	35 881
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	-	-	222 583	134 162	20 318	-	154 480	68 103
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	-	-	442 791	198 763	45 071	-	243 834	198 957
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	433 378	-	-	433 378	136 305	44 330	-	180 635	252 743
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	439 665	-	-	439 665	86 117	47 819	-	133 937	305 728
Frais d'émission des obligations ATL 2016/1	324 801	-	-	324 801	37 871	36 620	-	74 491	250 310
Frais d'émission des obligations ATL 2017/1	173 900	370 275	-	544 175	-	36 613	-	36 613	507 562
Frais d'émission de l'emprunt SANAD	56 004	-	-	56 004	21 779	18 686	-	40 465	15 539
Frais d'émission du CMT BNA	-	15 000	-	15 000	-	1 726	-	1 726	13 274
Frais d'émission du CMT ATB	-	15 000	-	15 000	-	476	-	476	14 524
TOTAUX	3 402 533	400 275	(175 503)	3 627 305	1 690 236	318 692	(175 503)	1 833 426	1 793 879

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à 318.692 DT figure parmi les charges financières.

11.2. Retenues à la source :

Figurent sous cet intitulé les retenues à la source opérées par les tiers et non appuyées par les certificats correspondants ainsi que les provisions pour dépréciation y afférentes. Ces retenues à la source ne rentrent pas dans la liquidation de l'impôt sur les sociétés exigible.

Note 12. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 30 juin 2017 la somme de 1.695 DT contre 1.726.195 DT au 30 juin 2016 et se détaille comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre
Banques, découverts	1 695	1 726 195	-
Total	1 695	1 726 195	-

Note 13. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 462.939.796 DT au 30 juin 2017 contre 395.601.645 DT au 30 juin 2016 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	452 361 389	385 176 288	400 331 612
Emprunts obligataires	277 234 000	284 788 000	277 778 000
Emprunts auprès des B & E.F	66 799 768	71 063 948	95 409 378
Emprunts extérieurs	108 327 621	29 324 340	27 144 234
+ Intérêts post-comptés courus (2)	10 272 750	10 332 058	13 337 217
Intérêts courus sur emprunts obligataires	8 506 527	8 861 742	11 740 808
Intérêts courus sur emprunts auprès des B & E.F	1 083 289	1 157 104	1 113 019
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	682 935	313 212	483 389
+ Contributions à payer au F.P.C (3)	305 657	93 299	86 934
Total général (1) + (2) + (3)	462 939 796	395 601 645	413 755 762

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

13.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 452.361.389 DT au 30 juin 2017 contre 385.176.288 DT au 30 juin 2016 et 400.331.612 DT au 31 décembre 2016.

Par rapport au 31 décembre 2016, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 30 juin 2017, un accroissement net de 52.029.777 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début de période	Mouvements de la période			Soldes en fin de période		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>							
ATL subordonné 2008/2	6 000 000	-	-	-	6 000 000	3 000 000	3 000 000
ATL 2010/2	7 000 000	-	-	-	7 000 000	-	7 000 000
ATL 2011/1	18 000 000	-	(6 000 000)	-	12 000 000	6 000 000	6 000 000
ATL 2012/1	6 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-	-
ATL 2013/1	24 000 000	-	(6 000 000)	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
ATL 2013/2	28 800 000	-	-	-	28 800 000	21 600 000	7 200 000
ATL 2014/1	12 000 000	-	(4 000 000)	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
ATL 2014/2	15 772 000	-	(4 000 000)	-	11 772 000	7 772 000	4 000 000
ATL 2014/3	36 016 000	-	(3 984 000)	-	32 032 000	24 032 000	8 000 000
ATL 2015/1	38 300 000	-	-	-	38 300 000	36 600 000	1 700 000
ATL 2015/2	40 000 000	-	(2 810 000)	-	37 190 000	34 380 000	2 810 000
ATL 2016/1	30 000 000	-	(1 860 000)	-	28 140 000	26 280 000	1 860 000
ATL 2017/1	15 890 000	34 110 000	-	-	50 000 000	46 909 200	3 090 800
<u>Total des emprunts obligataires</u>	277 778 000	34 110 000	(34 654 000)	-	277 234 000	222 573 200	54 660 800
<u>EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES</u>							
BIRD	12 857 143	-	(571 429)	-	12 285 714	11 142 857	1 142 857
BAD	4 435 368	-	(341 182)	-	4 094 185	3 411 821	682 364
BEI	-	33 013 285	-	1 907 500	34 920 786	34 920 786	-
SANAD Fund	9 851 724	27 600 000	(1 281 077)	1 428 489	37 599 136	34 786 240	2 812 896
GREEN FOR GROWTH Fund	-	19 320 000	-	107 800	19 427 800	19 427 800	-
<u>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</u>	27 144 234	79 933 285	(2 193 687)	3 443 789	108 327 621	103 689 504	4 638 117

DESIGNATION	Soldes en début de période	Mouvements de la période			Soldes en fin de période		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>AUTRES EMPRUNTS ET CONCOURS BANCAIRES</u>							
ATB (CMT)	-	6 000 000	-	-	6 000 000	4 800 000	1 200 000
BNA (CMT)	-	15 000 000	(750 000)	-	14 250 000	11 250 000	3 000 000
AL BARAKA BANK (CMT)	5 000 000	-	(770 081)	-	4 229 919	2 616 219	1 613 700
CITI BANK (CCT)	30 000 000	43 000 000	(73 000 000)	-	-	-	-
ABC BANK (CCT)	9 000 000	9 000 000	(9 000 000)	-	9 000 000	-	9 000 000
ATTIJARI LEASING (Crédit Bail) (*)	10 373	-	(4 313)	-	6 060	-	6 060
TUNISIE LEASING (Crédit Bail) (*)	399 005	-	(85 216)	-	313 789	131 771	182 017
<u>Total des autres emprunts et concours bancaires</u>	44 409 378	73 000 000	(83 609 610)	-	33 799 768	18 797 990	15 001 778
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>							
AL BARAKA BANK	30 000 000	35 000 000	(42 000 000)	-	23 000 000	-	23 000 000
ZITOUNA BANK	21 000 000	10 000 000	(21 000 000)	-	10 000 000	-	10 000 000
<u>Total des certificats de leasing</u>	51 000 000	45 000 000	(63 000 000)	-	33 000 000	-	33 000 000
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>							
SANADETT SICAV 1	-	5 000 000	(5 000 000)	-	-	-	-
SANADETT SICAV 2	-	5 000 000	(5 000 000)	-	-	-	-
SANADETT SICAV 3	-	5 000 000	(5 000 000)	-	-	-	-
SANADETT SICAV 4	-	5 000 000	(5 000 000)	-	-	-	-
SANADETT SICAV 5	-	5 000 000	(5 000 000)	-	-	-	-
SANADETT SICAV 6	-	5 000 000	(5 000 000)	-	-	-	-
<u>Total des billets de trésorerie</u>	-	30 000 000	(30 000 000)	-	-	-	-
<u>TOTAL GENERAL</u>	400 331 612	262 043 285	(213 457 297)	3 443 789	452 361 389	345 060 695	107 300 695

(*) L'analyse des engagements locatifs liés aux contrats de location-financement conclus par l'ATL en sa qualité de preneur, se présente par maturité comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre 2016
+ Paiements minimaux au titre de la location	342 278	552 471	447 375
à payer dans moins d'1 an	207 084	210 193	210 193
à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	135 194	342 278	237 182
à payer dans plus de 5 ans	-	-	-
- Intérêts à courir	(22 429)	(57 397)	(37 997)
= Valeur actualisée des paiements minimaux	319 849	495 075	409 378
à payer dans moins d'1 an	188 078	175 226	183 060
à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	131 771	319 849	226 318
à payer dans plus de 5 ans	-	-	-

Les caractéristiques essentielles des contrats de crédit-bail conclues par l'ATL se présentent comme suit :

	Attijari Leasing	Tunisie Leasing 1	Tunisie Leasing 2	Tunisie Leasing 3	Tunisie Leasing 4
Financement (DT)	24 630	161 279	216 649	113 306	40 790
Maturité	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois
Valeur résiduelle (DT)	1	1	1	1	1

Pour lesdits contrats, il y a lieu de noter, également, que :

- Les charges de loyers de la période n'incluent pas de loyers conditionnels ;
- L'ATL n'a pas conclu de contrats de sous-location.

13.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 30 Juin 2017							Total Général (1)+(2)+(3)	Au 30 Juin 2016	Au 31 Décembre 2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)		Total Général	Total Général
Dettes représentées par un titre										
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe	500 000	40 360 800	173 934 800	29 448 400	244 244 000	7 194 394	-	251 438 394	249 453 285	259 499 936
Emprunts obligataires à taux variable	1 200 000	9 600 000	16 190 000	-	26 990 000	955 615	-	27 945 615	34 661 787	23 868 778
Dettes subordonnées										
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe	2 800 000	-	2 800 000	-	5 600 000	336 153	-	5 936 153	8 904 459	5 741 764
Emprunts obligataires à taux variable	200 000	-	200 000	-	400 000	20 365	-	420 365	630 211	408 329
Autres fonds empruntés										
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>										
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	-	1 142 857	6 793 984	4 348 874	12 285 714	539 061	-	12 824 775	13 612 037	13 221 253
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	682 364	2 729 457	682 364	4 094 185	26 750	-	4 120 936	4 805 358	4 464 175
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	-	20 952 471	13 968 314	34 920 786	18 631	231 689	35 171 106	-	-
SANAD Fund (SANAD)	-	2 812 896	31 702 460	3 083 780	37 599 136	94 769	73 968	37 767 872	11 313 456	10 029 129
Green for Growth Fund (GGF)	-	-	12 363 133	7 064 667	19 427 800	3 724	-	19 431 524	-	-
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>										
<i>Certificats de leasing</i>										
AL BARAKA BANK	23 000 000	-	-	-	23 000 000	677 619	-	23 677 619	35 801 606	30 436 312
ZITOUNA BANK	10 000 000	-	-	-	10 000 000	136 875	-	10 136 875	8 119 143	21 284 415
<i>Crédits directs</i>										
ATB	-	1 200 000	4 800 000	-	6 000 000	35 650	-	6 035 650	-	-
BNA	750 000	2 250 000	11 250 000	-	14 250 000	87 044	-	14 337 044	504 753	-
CITI BANK	-	-	-	-	-	-	-	-	27 230 711	30 192 850
ABC BANK	4 000 000	5 000 000	-	-	9 000 000	66 896	-	9 066 896	-	9 107 568
<i>Autres concours</i>										
ATTIJARI LEASING	2 230	3 830	-	-	6 060	-	-	6 060	14 497	10 373
TUNISIE LEASING	44 024	137 993	131 771	-	313 789	-	-	313 789	480 578	399 005
AL BARAKA BANK	794 339	819 361	2 616 219	-	4 229 919	79 205	-	4 309 124	69 764	5 091 875
Total	43 290 593	64 010 101	286 464 295	58 596 399	452 361 389	10 272 750	305 657	462 939 796	395 601 645	413 755 762

Note 14. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 10.759.776 DT au 30 juin 2017 contre 7.853.202 DT au 30 juin 2016 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2016
	2017	2016	
Avances et acomptes reçus des clients	10 759 776	7 853 202	3 213 978
Dépôt et cautionnement reçus	-	-	-
Total	10 759 776	7 853 202	3 213 978

Note 15. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 43.207.635 DT au 30 juin 2017 contre 35.960.889 DT au 30 juin 2016 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2016
	2017	2016	
<i>Fournisseurs de biens</i>	42 689 674	35 707 703	34 307 472
Fournisseurs, factures parvenues	2 500 079	2 930 961	3 737 775
Fournisseurs, factures non parvenues	2 986 813	2 676 170	1 372 244
Effets à payer	37 202 782	30 100 572	29 197 453
<i>Autres fournisseurs (2)</i>	517 961	253 185	614 970
Compagnies d'assurance	926	926	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	71 524	38 984	56 094
Divers fournisseurs	445 511	213 275	557 949
Total général (1) + (2)	43 207 635	35 960 889	34 922 441

Note 16. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 3.582.564 DT au 30 juin 2017 contre 3.089.340 DT au 30 juin 2016 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre 2016
Provisions pour risques et charges :	218 963	88 963	88 963
- Provision pour risque fiscal	88 963	88 963	88 963
- Provision pour risque social (<i>Cf. note 43.1</i>)	130 000	-	-
Etat impôts et taxes :	1 157 623	1 089 849	1 653 467
- Impôt sur les sociétés à payer 16.1	615 352	358 562	-
- Autres impôts et taxes	542 270	731 287	1 653 467
Personnel :	1 102 542	940 029	1 281 572
- Bonus et primes de bilan à payer	792 810	717 151	1 077 214
- Congés à payer	309 732	222 878	204 358
Créditeurs divers	8 458	1 735	1 535
- Actionnaires, dividendes à payer	304	251	251
- Autres créditeurs divers	8 154	1 484	1 284
Organismes de sécurité sociale	436 102	273 508	237 851
Autres charges à payer	592 988	461 014	846 171
Comptes de régularisation passif :	65 888	234 243	61 290
- Produits constatés d'avance	-	-	-
- Comptes d'attente à régulariser	65 888	234 243	61 290
Total	3 582 564	3 089 340	4 170 849

16.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre 2016
+ Impôt sur les sociétés dû	1 621 889	1 559 130	3 370 588
- Acomptes provisionnels	(1 001 795)	(1 198 345)	(3 595 034)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(4 742)	(2 224)	(23 113)
Dettes (report) d'impôt exigible	615 352	358 562	(247 559)

Note 17. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre 2016
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Prime d'émission	17 000 000	17 000 000	17 000 000
Réserve légale (A)	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Réserve pour réinvestissements exonérés	18 152 283	15 545 183	15 545 183
Réserve extraordinaires	6 000 000	5 000 000	5 000 000
Réserves pour fonds social (B)	1 507 474	1 507 474	1 507 474
Résultats reportés	286 662	1 884 533	1 884 533
<i>Capitaux propres avant résultat de la période</i>	<i>70 446 418</i>	<i>68 437 189</i>	<i>68 437 189</i>
Résultat net de la période (1)	3 052 143	2 934 041	8 009 229
Total des capitaux propres avant affectation (D)	73 498 562	71 371 230	76 446 418
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (2)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Résultat de base par action de valeur nominale de 1 DT (1) / (2) (C)	0,122	0,117	0,320

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Soldes au 31 Décembre 2015	25 000 000	17 000 000	2 500 000	17 048 127	-	1 507 474	4 363 551	6 518 038	73 937 189
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 502 944)			1 502 944		-
Affectations décidées par l'AGO du 2 juin 2016					5 000 000		(3 981 962)	(1 018 038)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 2 juin 2016								(5 500 000)	(5 500 000)
Résultat net premier semestre 2016								2 934 041	2 934 041
Soldes au 30 Juin 2016	25 000 000	17 000 000	2 500 000	15 545 183	5 000 000	1 507 474	1 884 533	2 934 041	71 371 230
Résultat net deuxième semestre 2016								5 075 189	5 075 189
Soldes au 31 Décembre 2016	25 000 000	17 000 000	2 500 000	15 545 183	5 000 000	1 507 474	1 884 533	8 009 229	76 446 418
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 392 900)			1 392 900		-
Affectations décidées par l'AGO du 11 mai 2017				4 000 000	1 000 000		(2 990 771)	(2 009 229)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 11 mai 2017								(6 000 000)	(6 000 000)
Résultat net premier semestre 2017								3 052 143	3 052 143
Soldes au 30 Juin 2017	25 000 000	17 000 000	2 500 000	18 152 283	6 000 000	1 507 474	286 662	3 052 143	73 498 562

(*) Réinvestissements exonérés

Note 18. Produits de leasing :

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre 2016
<i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i>	26 040 507	23 467 823	49 089 737
Marges financières nettes de leasing (A)	26 125 952	22 683 661	46 840 741
Préloyers (B)	36 222	106 411	216 388
Intérêts de retard	1 069 311	1 132 753	2 301 932
Variation des produits réservés	(1 190 978)	(455 002)	(269 324)
<i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i>	1 050 689	790 309	1 664 558
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	480 456	300 554	615 983
Récupération de frais de dossiers	229 888	206 999	465 873
Récupération de frais de rejet	327 285	280 656	572 718
Récupération de frais de télégramme	13 060	2 102	9 984
Total (1) + (2)	27 091 196	24 258 133	50 754 294
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	493 277	442 987	442 987
	384	596	596
. A la fin de la période	533 721	473 365	493 277
	815	161	384
. Moyenne (C)	513 499	458 176	468 132
	599	379	490
- Produits de la période (B)	(D) = (A) +		
	26 162 174	22 790 072	47 057 129
- Taux moyen (D)/(C)	10,19%	9,95%	10,05%

Note 19. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		Au 30 juin		Au 31
		2017	2016	décembre 2016
Charges financières des emprunts (1)	(A)	14 670 376	12 982 426	27 032 913
Intérêts sur emprunts obligataires		10 594 424	9 751 190	19 761 142
Intérêts sur emprunts auprès de B & E.F		1 734 901	780 742	1 886 514
Intérêts sur emprunts extérieurs		604 266	595 848	1 226 207
Contributions au F.P.C		398 586	217 868	392 465
Intérêts sur certificats de leasing		945 684	1 356 367	3 134 853
Intérêts sur billets de trésorerie		73 823	-	43 139
Commissions sur émission d'emprunts		-	6 100	25 210
Résorptions des frais d'émission des emprunts		318 692	274 311	563 382
Autres charges financières nettes (2)		201 440	(77 424)	(136 351)
Intérêts sur comptes courants		(52 473)	(72 707)	(117 990)
Autres produits financiers		(7 938)	(4 718)	(18 360)
Pertes de change sur actualisation des emprunts extérieurs non couverts par le F.P.C (*)		261 851	-	-
Relation de couverture (3)		-	-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		3 015 731	1 009 392	843 464
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		(3 015 731)	(1 009 392)	(843 464)
Total (1) + (2) + (3)		14 871 816	12 905 001	26 896 562
- Encours des emprunts				
. Au début de la période		400 331 612	366 150 886	366 150 886
. A la fin de la période		452 361 389	385 176 288	400 331 612
. Moyenne	(B)	426 346 500	375 663 587	383 241 249
- Taux moyen	(A)/(B)	6,88%	6,91%	7,05%

B & E.F : Banques et Etablissements financiers**F.P.C** : Fonds de Péréquation des Changes

(*) Les tirages sur les lignes de crédits extérieurs contractées par l'ATL, le 28 juin 2017, auprès des fonds SANAD et Green for Growth Fund (GGF) respectivement pour 10.000.000

euros et 7.000.000 euros ont fait l'objet, le 30 juin 2017, d'une demande auprès du F.P.C pour bénéficier de la couverture contre le risque de change.

A la date d'arrêté des états financiers intermédiaires au titre de la période de six mois close le 30 juin 2017, la Commission Interministérielle siégeant conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 ne s'est pas encore réunie pour statuer sur ladite demande.

En conséquence les pertes de change latentes découlant de l'actualisation, au 30 juin 2017, de la dette en principal et en intérêts liée auxdits tirages et s'élevant à 261.851 DT n'ont pas été compensées par un produit d'égale montant à l'instar des emprunts extérieurs couverts.

Note 20. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre 2016
<i>Revenus des placements à court terme (1)</i>	<i>(111)</i>	<i>13</i>	<i>101</i>
Gains/pertes latent(e)s sur titres OPCVM	(23)	-	88
Reprise de gains latents sur titres OPCVM	(88)	(51)	(51)
Gains sur cession de titres OPCVM	-	63	63
<i>Revenus des placements à long terme (2)</i>	<i>258 965</i>	<i>353 476</i>	<i>482 279</i>
Dividendes	185 916	249 192	249 192
Revenus nets des fonds gérés (Cf. note 8.1)	50 499	92 424	205 678
Intérêts sur obligations	3 050	3 110	6 159
Jetons de présence	19 500	12 500	25 000
Revenus de placements liés à une modification comptable	-	(3 750)	(3 750)
Total (1) + (2)	258 853	353 489	482 381

Note 21. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre 2016
Produits locatifs des contrats de location simple	32 273	36 713	75 497
Commissions d'études sur participations	4 985	-	-
Intérêts sur prêts au personnel	19 667	19 588	41 664
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	48 895	41 507	41 507
Ristournes sur contrats d'assurance	135 380	65 567	115 567
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	43 029	9 724	26 171

Total	284 229	173 098	300 406
--------------	----------------	----------------	----------------

Note 22. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre 2016
Avantages à court terme (1)	2 843 079	2 193 956	4 720 755
Salaires et compléments de salaires	1 979 002	1 421 578	3 258 856
Bonus et prime de bilan	306 813	412 724	775 250
Autres charges de personnel	334 876	178 261	335 899
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	210 338	172 035	332 815
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	12 050	9 358	17 936
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	343 630	298 941	574 856
Cotisations patronales au régime de retraite de base	169 324	138 490	267 919
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	54 373	48 358	86 515
Primes d'assurance-Complément retraite	89 932	86 380	164 061
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	30 000	25 713	56 361
Total (1) + (2)	3 186 709	2 492 897	5 295 612

(*) Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.

Note 23. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre 2016
Honoraires et autres rémunérations	379 972	317 881	704 514
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	134 237	189 554	277 348
Autres impôts et taxes	179 511	152 832	316 439
Publicité, publications et relations publiques	149 255	80 931	211 627
Frais postaux et de télécommunication	150 144	77 267	229 163
Services bancaires et assimilés	226 137	255 913	487 932
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	74 541	71 175	180 118
Cotisations APB	15 400	19 763	19 763
Loyers et charges locatives	32 609	26 591	56 167
Frais de gestion des valeurs mobilières	92 932	76 621	121 127
Autres charges d'exploitation	142 328	171 658	330 873
Charges d'exploitation liées à une modification comptable	-	60 085	60 085

Total	1 577 067	1 500 270	2 995 155
--------------	------------------	------------------	------------------

Note 24. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2016
	2017	2016	
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 590	3 261	5 677
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	290 634	196 515	464 867
Total	293 225	199 777	470 544

Note 25. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2016
	2017	2016	
Coût du risque (1)	3 177 337	3 077 005	2 576 587
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	6 351 858	5 898 984	6 963 479
- Reprises de provisions pour risques sur la clientèle	(3 113 441)	(2 746 978)	(4 311 892)
- Récupération de créances passées en pertes	(61 079)	(75 000)	(75 000)
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	23 095	(1 023)	8 701
+ Dotations	24 015	-	12 215
- Reprises	(919)	(1 023)	(3 514)
Variation des provisions pour risques et charges (3)	130 000	-	-
+ Dotations (Cf. note 43.1)	130 000	-	-
- Reprises	-	-	-
Total (1) + (2) + (3)	3 330 433	3 075 982	2 585 288

Note 26. Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2016
	2017	2016	
+ Dotations	135 779	288 397	1 274 048
- Reprises	(333 052)	-	(55 840)

Total	(197 273)	288 397	1 218 208
--------------	------------------	----------------	------------------

Note 27. Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	1 621 889	1 559 130	3 370 588 (*)
Total	1 621 889	1 559 130	3 370 588

(*) Compte tenu du reclassement de la Contribution Conjonctuelles Exceptionnelle (Cf. Note 5).

Note 28. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	21 108	37 313	74 601
+ Commissions d'études perçues sur participations	4 985	-	-
+ Jetons de présence perçus	7 500	12 500	25 000
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	235 380	15 567	15 567
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	43 029	9 724	26 171
Total	312 001	75 103	141 339

Note 29. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre
+ Intérêts perçus sur placements à long terme	6 150	6 184	6 184
± Variation des différences d'estimation sur titres OPCVM	(111)	(51)	38
+ Gains sur cession de titres OPCVM	-	63	63
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	98 250	85 132	128 755
+ Intérêts perçus sur prêts au personnel	19 667	19 588	41 664
Total	123 956	110 917	176 704

Note 30. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre
			2016
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	13 828 705	10 555 327	17 686 214
+ Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E.F	1 858 399	795 757	1 745 591
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	444 013	453 530	940 228
+ Contributions payées au F.P.C	-	33 727	426 382
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	851 917	1 043 811	3 022 319
+ Intérêts payés sur billets de trésorerie	73 823	-	43 139
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires	33 667	10 265	16 068
- Couverture du risque de change avéré sur intérêts	-	(16 188)	(62 840)
Total	17 090 524	12 876 228	23 817 101

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 31. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre
			2016
+ Impôt sur les sociétés payé	-	647 297	647 297
+ Acomptes provisionnels payés	717 311	1 180 045	3 550 126
+ Retenues à la source opérées par les tiers	42 588	29 701	47 526
Total	759 899	1 857 043	4 244 949

Note 32. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre
			2016
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	-	-	170 000
+ Dividendes perçus sur titres SAARI	-	79 192	79 192
+ Dividendes perçus sur autres titres	4 724	-	-

Total	4 724	79 192	249 192
--------------	--------------	---------------	----------------

Note 33. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre
			2016
+ Produits perçus sur FG 2 SICAR INVEST	-	24 950	75 955
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	-	47 032	49 876
+ Produits perçus sur FG 2 ATD SICAR	75 628	-	-
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	39 393	65 852	65 852
+ Produits perçus sur FG 4 ATD SICAR	-	5 311	5 311
+ Produits perçus sur FG 5 ATD SICAR	7 114	58 836	58 836
+ Produits perçus sur FG 6 ATD SICAR	10 544	19 292	19 292
Total	132 679	221 274	275 123

Note 34. Décaissements sur acquisition de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre
			2016
+ Participation CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	-	-	1 000 000
+ Participation POLYCLINIQUE SYPHAX	-	-	1 000 000
+ Participation BRIQUETERIE DJBEL OUEST	2 000 000	-	-
Total	2 000 000	-	2 000 000

Note 35. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre
			2016
+ Remboursements sur fonds à capital risque	839 200	1 460 100	1 534 900
+ Remboursements sur emprunt national	20 000	-	-

Total	859 200	1 460 100	1 534 900
--------------	----------------	------------------	------------------

Note 36. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre
			2016
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	-	-	1 970
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	561 467	829 972	1 514 055
- Immobilisations acquises en crédit-bail	-	(532 024)	(532 024)
- Transfert des immobilisations en cours en immobilisations achevées	(42 042)	-	(207 508)
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	9 581	40 893	96 749
+ Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en début de période	56 094	27 034	27 034
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(71 524)	(38 984)	(56 094)
Total	513 576	326 891	844 181

Note 37. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre
			2016
+ Valeur brute des immobilisations cédées	234 200	246 513	468 329
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(199 660)	(246 513)	(423 800)
± Résultat de cession des immobilisations	94 348	159 360	231 599
+ TVA à reverser sur immobilisations cédées	-	-	3 932
+ Créances sur cession d'immobilisations en début de période	12 571	15 290	15 290
- Créances sur cession d'immobilisations en fin de période	(11 171)	(13 944)	(12 571)
Total	130 288	160 706	282 778

Note 38. Dividendes versés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre
			2016

+ Détachement de dividendes	6 000 000	5 500 000	5 500 000
- Dividendes non versés	(53)	(57)	(57)
Total	5 999 947	5 499 943	5 499 943

Note 39. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre 2016
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	34 110 000	49 360 000	65 250 000
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	79 933 285	1 994 010	1 994 010
+ Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	21 000 000	-	5 000 000
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	-	-	11 000 000
+ Flux net sur certificats de leasing	-	-	6 000 000
Total	135 043 285	51 354 010	89 244 010

(*)

(*) Le rapprochement des utilisations de la période totalisant 262.043.285 DT et figurant au niveau de la note 13.1 "valeur de remboursement des emprunts" avec les encaissements provenant des emprunts totalisant 135.043.285 DT se présente comme suit :

Montant figurant dans la note 13.1	(1)	262 043 285
Montant figurant dans l'EFT et détaillé dans la présente note	(2)	135 043 285
Ecart (1)-(2)		127 000 000

Justification de l'écart :

- Utilisations de crédits à court terme compensées avec les remboursements y afférents :

* CITI BANK	(a)	43 000 000
* ABC BANK	(b)	9 000 000

- Utilisations au titre de certificats de leasing (à court terme) compensées avec les remboursements y afférents :

* AL BARAKA BANK	(c)	35 000 000
* ZITOUNA BANK	(d)	10 000 000

- Utilisations au titre DE billets DE trésorerie compensées avec les Remboursements y afférents :

* SANADETT SICAV	(e)	30 000 000
------------------	-----	------------

Total Justification (a)+(b)+(c)+(d)+(e)		127 000 000
--	--	--------------------

Note 40. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre 2016
+ Remboursements sur emprunts obligataires	34 654 000	28 098 000	50 998 000
+ Remboursements sur emprunts auprès de B & E.F	1 609 610	2 190 930	2 845 500
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	2 193 687	571 429	2 747 481
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	30 000 000	1 000 000	-
+ Flux net sur certificats de leasing	18 000 000	2 000 000	-
- Couverture du risque de change avéré sur principal	-	(520 812)	(1 020 512)
Total	86 457 297	33 339 546	55 570 469

(*)

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

(*) Le rapprochement des remboursements de la période totalisant 213.457.297 DT et figurant au niveau de la note 13.1 "valeur de remboursement des emprunts" avec les décaissements liés à aux emprunts totalisant 86.457.297 DT se présente comme suit :

Montant figurant dans la note 13.1	(1)	213 457 297
Montant figurant dans l'EFT et détaillé dans la présente note	(2)	86 457 297
Ecart (1)-(2)		127 000 000

Justification de l'écart :

- Utilisations de crédits à court terme compensées avec les remboursements y afférents :

* CITI BANK (a) 43 000 000

* ABC BANK (b) 9 000 000

- Utilisations au titre de certificats de leasing (à court terme) compensées avec les remboursements y afférents :

* AL BARAKA BANK (c) 35 000 000

* ZITOUNA BANK (d) 10 000 000

- Utilisations au titre DE billets DE trésorerie compensées avec les Remboursements y afférents :

* SANADETT SICAV (e) 30 000 000

Total Justification (a)+(b)+(c)+(d)+(e) 127 000 000

Note 41. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre
			2016
+ Avoirs en banques	21 885 684	5 362 525	11 464 081
- Découverts bancaires	(1 695)	(1 726 195)	-
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	285	5 011	68
+ Avoirs en caisse	17 179	67 933	22 177
+ Placements en OPCVM de distribution obligatoire	4 920	-	5 031
Total	21 906 373	3 709 274	11 491 357

Note 42. Transactions avec les parties liées :**42.1. Nature des relations avec les parties liées :**

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T.B	Actionnaire détenant 32,62% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ENNAKL	Actionnaire détenant 10,67% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N.A	Actionnaire détenant 10% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2016: 41,14%) (**)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2016 : 30,00%) (**)
SANADETT SICAV^(*)	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2016 : 4,59%) (**)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2016 : 84,35%) (***)

B.N.A Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L
CAPITAUX (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2016 : 99,08%)^(***)

^(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B.

^(**) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

^(***) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

42.2. Flux de transactions avec les parties liées :

Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2017, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/1 ^(*)	-	-	-	-	143 100	198 000	-	-
Commissions d'étude et de mise en place de crédits bancaires à moyen terme ^(*)	15 000	15 000	-	-	-	-	-	-
Commission de garantie	(5 431)	-	-	-	-	-	-	-
Commissions sur tenue des registres de valeurs mobilières	-	-	-	-	-	(6 000)	-	-
Commissions de gestion des fonds à capital risque	-	-	(55 327)	(30 726)	-	-	-	-
Commissions sur opérations bancaires	(2 357)	(1 670)	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur découverts bancaires	(21 438)	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	20 402	11 929	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur emprunts obligataires	(2 335 756)	(522 128)	-	-	-	-	(422 691)	-
Intérêts intercalaires sur emprunts obligataires	(29 836)	(19 444)	-	-	-	-	(968)	-
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(35 650)	(307 719)	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	(73 823)	-
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force	-	-	-	-	-	-	-	(8 625 427)

^(*) Inscrites en charges reportées dont 24 901 DT rapportés au résultat de la période close le 30/06/2017.

42. 3. Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 30 juin 2017 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(16 354 895)	(11 956 968)	-	-	-	-	(7 198 473)	-
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(3 929 293)	(2 473 132)	-	-	-	-	(3 747 127)	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(329 418)	(510 035)	-	-	-	-	(282 289)	-
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	-	-	(55 327)	(30 726)	-	-	-	-
Fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(272 896)
Effets à payer sur biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(2 271 726)
Solde net des comptes de trésorerie	11 826 363	3 093 396	-	-	-	285	-	-

Note 43. Eventualités :

1. La société ATL a subi, du 13 mars au 18 juin 2017, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 décembre 2016.

La notification des résultats de la vérification parvenue à la société le 19 juin et le 1^{er} août 2017, fait état d'un redressement des cotisations dues au titre du régime légal, du régime complémentaire et du régime de réparation des préjudices résultant des accidents de travail de 552.880 DT outre les pénalités de retard.

La société ATL s'est opposée aux principaux chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

Pour tenir compte des risques inhérents à cette situation, une provision a été constituée pour la somme de 130.000 DT.

A la date d'arrêté des états financiers intermédiaires au titre de la période de six mois close le 30 juin 2017, cette affaire n'a pas encore connu un dénouement définitif.

2. Une société de recouvrement de créances mandatée par l'ATL, depuis 2008, pour procéder au recouvrement d'un lot de créances radiées a enclenché en date du 10 avril 2017 une procédure arbitrale auprès du Centre de Conciliation et d'Arbitrage de Tunis suite à un litige opposant les deux parties au sujet des modalités de rémunération de la première. Outre le paiement d'un solde arrêté par expertise judiciaire à 18.801 DT, la société de recouvrement réclame d'autres sommes, contestées sur le fond par l'ATL, au titre de divers frais, commissions, honoraires, pénalités de retard et indemnités.

L'issue finale de cette procédure arbitrale ne peut actuellement être anticipée et, de ce fait, aucune provision pour risque n'a été constituée.

Note 44. Engagements hors bilan :**44.1. Autres engagements donnés :**

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD et BAD. Leur détail se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2017	2016	décembre 2016
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	16 379 900	18 205 121	17 292 510
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	3 733 868	4 565 831	4 169 224
Total	20 113 768	22 770 952	21 461 734

44.1. Garanties reçues d'établissements bancaires :

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 45. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers intermédiaires ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 22 août 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2017**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)**

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 30 juin 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur la Note 43 aux états financiers qui décrit deux éventualités dont l'issue finale ne peut actuellement être anticipée (contrôle social approfondi et procédure arbitrale enclenchée à l'encontre de l'ATL par une société de recouvrement). Cette note indique qu'une provision pour risques de 130.000 DT a été constituée à l'égard de la première et qu'aucune provision de même nature n'a été constituée à l'égard de la seconde.

Notre conclusion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Tunis, le 23 août 2017

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

F.A.C

Chiheb GHANMI

Mohamed Neji HERGLI